

ReachTheFirst Academy / Conditions Générales de Vente

Définitions

Client : la personne physique ou morale qui procède à l'inscription, pour elle-même ou pour le compte d'un participant, à une formation et/ou un examen organisés par ReachTheFirst Academy (RTFA), une activité de la société ReachTheFirst S.A.

Participant : la personne physique qui assiste à une formation et/ou un examen organisés par la RTFA.

Inscription : toute inscription à une formation et/ou un examen organisé par RTFA, réalisée en ligne sur le site de RTFA ou par email moyennant paiement du prix.

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « Conditions Générales de Vente ») sont applicables à toute Inscription effectuée par un Client auprès de RTFA.

La passation de commande vaut acceptation immédiate et sans réserve par le Client des Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Il en va de même du simple fait pour le participant d'assister à la formation commandée.

En cas de contradiction éventuelle avec les conditions générales du Client, les Conditions Générales de Vente prévalent.

RTFA se réserve le droit de réviser les Conditions Générales de Vente à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande quelle que soit l'antériorité des relations entre RTFA et le Client.

Article 1 - Modalités d'Inscription

Toute Inscription doit se faire au plus tard 5 jours ouvrables avant le début de la formation.

Elle pourra se faire de l'une des façons suivantes :

- Soit via le website de RTFA www.reachthefirst.academy
- Soit en retournant un formulaire d'inscription ou un devis de RTFA avec approbation par email à l'adresse info@reachthefirst.academy ou par courrier à ReachTheFirst, 15 rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange.

L'Inscription doit obligatoirement contenir les informations suivantes :

- code et nom de la formation et/ou de l'examen, date de la session
 - concernant le Client : nom de l'entreprise, adresse, e-mail, téléphone, personne de contact, numéro de TVA
 - concernant le Participant : nom, prénom, date de naissance, fonction, e-mail, téléphone
- RTFA se réserve le droit de ne pas prendre en compte une Inscription si les informations obligatoires mentionnées ci-dessus sont incomplètes ou fournies après l'échéance du délai accordé au Participant pour les régulariser.

Dans le cas d'une Inscription effectuée par le Client pour le compte d'un Participant et sauf indication contraire expressément notifiée par e-mail à RTFA (info@reachthefirst.academy), toutes les notifications relatives à l'Inscription (confirmation, annulation...), aux présences aux cours et aux résultats d'examen sont faites par e-mail à la fois au Client et au Participant.

Article 2 - Modalités de paiement et facturation

Tout renvoi par le Client d'un formulaire d'inscription ou d'un devis accepté tiendra lieu de commande. Suite à la réception d'une commande, RTFA retournera une confirmation de commande et une facture établies sur base des informations fournies par le Client.

La facture de RTFA sera à payer à réception, au plus tard 5 jours ouvrables avant le début de la formation. Le règlement de la facture de RTFA par le Client tiendra lieu d'inscription définitive. Le prix pour la formation et/ou l'examen organisés par RTFA est payé exclusivement par virement électronique, sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité de RTFA. Il est soumis à la TVA. L'inscription sera confirmée au Client par e-mail une fois le paiement dûment effectué.

Les prix applicables sont ceux figurant sur le website de RTFA au moment de l'Inscription. Sauf erreur de saisie de notre part, les demandes de rectification de facture entraîneront une majoration de 25,00 EUR de frais de dossier.

Article 3 – Annulation, report ou modification de formation ou programme par RTFA

RTFA se réserve le droit de modifier à tout moment ses programmes et prestations de formation, les formateurs ainsi que le planning de ses formations. Ce droit inclut celui de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formation si elle le juge nécessaire et d'annuler une formation en cas de survenance d'un évènement assimilé à un cas de force majeure (notamment en cas de maladie du formateur, de panne d'électricité, d'intempéries...). Dans ces cas, RTFA s'efforcera, dans la mesure du possible, de prévenir par e-mail le Client au plus tard 3 jours avant le début des formations concernées.

RTFA se réserve encore le droit d'annuler ou de reporter une formation et/ou un examen si le nombre de Participants est insuffisant. Dans ce cas, le Client et les participants déjà inscrits en seront informés par e-mail au plus tard 3 jours ouvrables avant le début de la formation.

En cas d'annulation du fait de RTFA, le Client aura le choix :

- soit de reporter la formation et/ou l'examen à une session ultérieure
- soit de recevoir le remboursement du prix réglé par lui.

En toutes hypothèses, aucun dédommagement ou pénalité ne sera due au Client ou au Participant.

Article 4 - Annulation, report ou modification d'inscription par le Client

Toute annulation d'Inscription de la part du Client devra être notifiée à RTFA par tout moyen permettant au Client de fournir une preuve de l'envoi (remise contre reçu, lettre recommandée, e-mail avec accusé de réception: info@reachthefirst.academy) et sera soumise aux conditions et pénalités suivantes :

- si l'annulation intervient au plus tard 5 jours ouvrables avant la formation et/ou l'examen, une retenue de 20% du prix HTVA, avec un minimum de 50 EUR et un maximum de 1.200 EUR sera effectuée,
- si l'annulation intervient moins de 5 jours ouvrables avant la formation et/ou l'examen, et à défaut de présentation d'un certificat médical attestant l'incapacité du Participant, l'intégralité du prix sera retenue.

En cas d'empêchement du Participant dûment justifié par le Client, le report gratuit d'une

Inscription du Participant à une autre session de formation et/ou examen figurant déjà au planning de RTFA, est possible à condition que :

- la nouvelle session envisagée porte sur la même formation et/ou examen que celle initialement commandée par la Client et sous réserve de places encore disponibles, et
- la demande de report soit adressée à RTFA par tout moyen permettant au Client de fournir une preuve de l'envoi (remise contre reçu, lettre recommandée, e-mail avec accusé de réception : info@reachthefirst.academy) au plus tard 5 jours ouvrables avant le début de la formation et/ou l'examen.

Le remplacement d'un Participant par un autre est possible sans frais supplémentaires à condition que le remplacement soit notifié par le Client par tout moyen lui permettant de fournir une preuve de l'envoi (remise contre reçu, lettre recommandée, e-mail avec accusé de réception à RTFA : info@reachthefirst.academy) au plus tard le dernier jour ouvrable précédant la formation.

Aucune annulation ou modification d'Inscription, aucun report de formation ni aucun remplacement de participant par le Client n'est possible si la formation a déjà commencé.

Article 5 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents quel qu'en soit le support (papier, électronique...) ainsi que l'ensemble des logiciels mis à la disposition du Participant dans le cadre des formations et/ou examens de RTFA, constituent des œuvres originales protégées par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. En conséquence, le Client s'interdit :

- d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de leur auteur et/de leur propriétaire,
- d'effectuer toute copie de logiciels, à l'exception des exercices réalisés à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part du Participant qu'il désignera pour assister à la formation et/ ou l'examen et déclare se porter, à cet effet, garant et solidairement responsable du respect de ces interdictions.

Article 6 - Traitement et confidentialité des données personnelles

Les informations personnelles collectées par RTFA dans le cadre de la gestion des Inscriptions sont traitées dans le respect des dispositions de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Elles ne sont pas vendues, publiées ou communiquées à des tiers non impliqués directement dans le processus d'Inscription ou dans la gestion des formations et/ou examens organisés par RTFA.

RTFA se réserve le droit d'utiliser ces données pour adresser ultérieurement à chaque Client et Participant toutes communications ayant trait à des offres de services analogues ou complémentaires à leur précédente Inscription et sans préjudice du droit reconnu au destinataire de ces offres de demander, à tout moment et par écrit, la cessation de telles communications.

Article 7 - Nullité d'une clause – Clause Salvatorienne

La nullité ou l'inapplicabilité éventuelle d'une quelconque des dispositions des Conditions Générales de Vente n'entraînera pas la nullité ou l'inapplicabilité des autres dispositions des Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre RTFA et le Client.

Article 8 – Droit applicable et tribunaux compétents

Toute contestation de la part du Client qui n'aurait pas été réglée à l'amiable avec RTFA sera soumise à la loi luxembourgeoise et portée devant les Tribunaux compétents de Luxembourg-Ville.

